

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE et COLONIES
Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr.
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS LÉGALES :

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE

Célébration de la Fête Nationale au Château de Marchais.
Adresses de vœux à l'occasion de la Fête Nationale.
Réponse à l'adresse de vœux du Ministre d'Etat.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Représentant officiel auprès du Bureau Hydrographique International.
Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
Ordonnance Souveraine accordant l'honorariat à un ancien fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine conférant des Médailles d'Honneur.
Ordonnance Souveraine conférant des Médailles d'Honneur.
Ordonnance Souveraine conférant des Médailles d'Honneur.
Ordonnance Souveraine conférant des Médailles du Travail.
Arrêté Ministériel portant convocation des électeurs à la Chambre Consultative.
Arrêté Ministériel agréant la Caisse Interprofessionnelle de Compensation pour assurer le service des allocations familiales.
Arrêté Municipal concernant la circulation.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Relevé des prix des légumes et fruits.
Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.
Prix du lait.

INFORMATIONS :

Fête Nationale.

LA VIE LITTÉRAIRE

Société de Conférences. — Mallarmé, par M. Gabriel Faure.

LA VIE ARTISTIQUE

Saison de Comédie. — Samson. — Jazz.

MAISON SOUVERAINE

Le 17 janvier, pendant que se déroulaient à Monaco les cérémonies traditionnelles, la Fête Nationale a été également célébrée à Marchais où la Famille Princière séjourne en ce moment.

Une grand'messe, suivie du chant du *Te Deum*, a été dite par M. l'Abbé Goubet, Curé de la Paroisse, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes, qu'entouraient les Membres de la Maison.

Aux premiers rangs de l'assistance se trouvaient le Régisseur et tout le personnel du Domaine, la Municipalité, les Anciens Combattants et les Sapeurs-Pompiers de Marchais.

De nombreuses délégations représentant la Municipalité de Liesse, les Médailleurs Militaires de Sissonne, des Associations d'Anciens Combattants et diverses Sociétés de Secours Mutuels des villages voisins s'étaient jointes à la population de Marchais qui manifestait par sa présence à cette cérémonie sa reconnaissance et son attachement à la Famille Princière, sa bienfaitrice depuis plusieurs générations.

A l'occasion de la Fête Nationale, S. Exc. le Ministre d'Etat a fait parvenir à sa Haute destination l'adresse suivante, dont il a donné lecture au cours du lunch offert mardi dernier :

Le Ministre d'Etat à S.A.S. le Prince Souverain de Monaco,
Château de Marchais,
par Notre-Dame-de-Liesse (Aisne).

Le Ministre d'Etat, les Autorités, Corps Constitués, Chefs des Services Administratifs et Fonctionnaires, réunis pour la Fête Nationale, prie Votre Altesse Sérénissime et la Famille Souveraine de daigner agréer l'hommage de leur plus fidèle attachement et l'expression la plus respectueuse de leur profond dévouement.

A l'occasion de Sa Fête, ils tiennent à offrir à Son Altesse Sérénissime la Princesse Antoinette l'expression de leurs vœux les plus sincères, et les plus dévoués.

De son côté, M. le Président du Conseil National a adressé le télégramme dont le texte suit :

Au nom du Conseil National et en mon nom personnel, j'adresse à Votre Altesse Sérénissime, à l'occasion de Sa Fête, les vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

Enfin, la Municipalité a fait parvenir à S.A.S. la Princesse Antoinette une magnifique gerbe de fleurs à l'occasion de Sa fête.

A l'adresse de vœux de S. Exc. le Ministre d'Etat, S. A. S. le Prince a fait répondre :

Château de Marchais, le 18 janvier 1939.
Secrétariat Prince de Monaco
à Ministre d'Etat, Monaco.

S. A. S. le Prince est particulièrement sensible aux sentiments dont vous Lui renouvez l'hommage ainsi qu'à la Famille Souveraine à l'occasion de la Fête Nationale. Il vous en remercie et vous charge de remercier en Son nom les Autorités, Corps constitués, Chefs Administratifs et Fonctionnaires dont vous vous êtes fait l'interprète. Son Altesse Sérénissime vous exprime à tous Sa confiance et Sa sympathie. Très touchée des vœux qui Lui sont offerts S. A. S. la Princesse Antoinette vous adresse également à tous Ses sympathiques remerciements.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.239

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Albert Bernard, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, les Services concédés et Affaires diverses, est désigné en qualité de Représentant Officiel du Gouvernement de la Principauté auprès du Bureau Hydrographique International, en remplacement de M. Marcel Berthelot.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le sept janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.240

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 12 décembre 1938 par laquelle Sa Majesté le Roi d'Italie, Empereur d'Ethiopie, a nommé M. le Marquis Antonio Sanfelice di Monteforte Son Consul à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Marquis Antonio Sanfelice di Monteforte est autorisé à exercer les fonctions de Consul d'Italie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le onze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.241

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 20 juillet 1937 constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'honorariat est conféré à M. Edouard Barraud, ancien Directeur du Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatorze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.242

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus dans l'Ordre de St-Charles :

Grand-Officier :

M. Léon-Honoré Labande, Membre de l'Institut de France, Vice-Président du Conseil d'Etat, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque de Notre Palais ;

Commandeurs :

MM. Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de St-Charles, Conseiller à la Cour d'Appel ;

le Docteur Ernest Caillaud, Chirurgien en Chef honoraire de l'Hôpital ;

Officiers :

MM. Henry-E. Rey, Consul Général de Monaco à La Haye ;

Albert Leblond, Consul de Monaco au Havre ;

Paul Marquet, Secrétaire du Conseil d'Etat, Sous-Directeur de l'Enregistrement ;

le Docteur Félix Corniglion, Membre de la Commission Administrative de l'Hôpital.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de St-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.243

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Comte Jean Pastré, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, est nommé Officier de l'Ordre de St-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de St-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.244

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de St-Charles :

MM. Alfred Natta-Soleri, Consul de Monaco à San-Remo ;

Edouard Barraud, Directeur honoraire du Lycée et de l'Etablissement Secondaire de Jeunes Filles ;

MM. Charles Senecca, Secrétaire de la Mairie :
Etienne - Pierre Clérissi, Chef de bureau
au Service des Travaux Publics ;

Michel Curti, Sous-Chef du Service des Routes ;

M^{lle} Rose-Marguerite Ghizzi, Professeur de 9^{me}
au Lycée ;

M^{mes} Marie-Rose Meyer, en religion M^{me} St-
Ignace, de la Congrégation des Reli-
gieuses du Saint-Enfant-Jésus, dites
Dames de Saint-Maur ;

Adèle Porta - Dadino, en religion Sœur
Gabrielle, de la Congrégation des
Filles de la Charité de Saint-Vincent-
de-Paul ;

MM. Engelbert Trabert, en religion Frère Joa-
chim-Joseph, de l'Institut des Frères
des Ecoles Chrétiennes, Sous-Direc-
teur à l'Ecole des Garçons de Mo-
naco-Ville ;

Joseph Crovetto, ancien Conseiller Natio-
nal ;

Henri Tschirret, ancien Chef du Service
de l'Assainissement ;

Augustin-Louis Gastaud, ancien Chef-jar-
dinier des Jardins St-Martin.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de St-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.245

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de première classe est accordée à :

MM. Claude Baron, Adjudant à la Compagnie de Nos Carabiniers ;

Michel Cottalorda, Sergent-Major à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Jean Bus, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Martin Rinieri, Brigadier de la Sûreté Publique ;

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à :

MM. Théophile Bus, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Simon-Étienne Richaud, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Jean Coppa, Carabinier.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.246

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de première classe est accordée à :

MM. Joseph Bus, Garçon de bureau à la Trésorerie Générale des Finances ;

Jean Romagnan, ancien employé à l'Imprimerie de Monaco.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à :

M. Alfred Corradi, Garçon de bureau à la Direction des Services Budgétaires ;

M^{me} Veuve Suzanne Berthe, Infirmière Sage-femme à l'Hôpital ;

M^{lle} Marie Iperti, Caissière à l'Hôpital.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.247

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de première classe est accordée à M. Bruno Nardi, Chef de la Société Philharmonique.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de troisième classe est accordée à :

MM. Paul Contoz,
Étienne Lusetti,

Henri Marchisio,

François Ragazzoni,

Membres de la Maîtrise de la Cathédrale.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.248

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille du Travail de première classe est accordée à :

la dame Grua Cécile, Lingère,
et au sieur Guglielmi Auguste, Jardinier
au Palais de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le

Chancelier de l'Ordre de St-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les articles 14, 15 et 21 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Étrangers ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 10 janvier 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les électeurs des 1^{er} et 6^e Collèges de la Chambre Consultative sont convoqués pour le dimanche 29 janvier 1939, à l'effet de procéder à l'élection de deux membres, en remplacement de M. le Docteur Saqui et de M. Franz Bulgheroni, décédés.

ART. 2.

Le scrutin sera ouvert dans les locaux de la Chambre Consultative de 8 h. 30 à 16 heures.

Le Bureau de vote sera composé comme il est dit à l'article 15 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, mais il aura la faculté de s'adjoindre le nombre de membres nécessaires pour la surveillance des urnes.

Les électeurs munis de cartes électorales auront seuls accès à la salle de scrutin.

ART. 3.

Le scrutin sera dépouillé dans les conditions prévues par l'article 15 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

Les résultats en seront proclamés par le Président et publiés immédiatement par affiches à la porte de la Chambre.

Le procès-verbal et les bulletins y annexés seront transmis sans délai au Gouvernement.

ART. 4.

Nul ne pourra être proclamé élu au premier tour s'il ne réunit la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits dans le Collège.

S'il y a lieu à un second tour de scrutin, il y sera procédé le dimanche 5 février 1939, dans les conditions fixées par le présent Arrêté.

L'élection au second tour aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

ART. 5.

Il sera procédé, en ce qui concerne les réclamations, comme il est dit aux articles 17, 18 et 19 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

ART. 6.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 23 de l'Ordonnance du 19 juin 1920, les pénalités de la loi municipale réprimant la fraude en matière d'inscription électorale et de vote, sont applicables aux élections à la Chambre Consultative.

ART. 7.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze janvier mil neuf cent trente-neuf.

Le Ministre d'Etat,
É. ROBLLOT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la Loi n° 246 du 24 juillet 1938 portant création d'une Caisse Interprofessionnelle de Compensation, pour le paiement des Allocations Familiales ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.209 du 4 novembre 1938 ;

Vu l'avis de la Commission des Allocations Familiales en date du 11 janvier 1939 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Caisse Interprofessionnelle de Compensation ayant son siège à l'ancienne caserne du Fort Antoine à Monaco-Ville, est agréée pour assurer le Service des Allocations Familiales prévu par la Loi n° 246 du 24 juillet 1938.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit janvier mil neuf cent trente-neuf.

Le Ministre d'Etat,
É. ROBLLOT.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu la Loi n° 30 sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928 ;

Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 ;

Considérant qu'il importe de prendre les dispositions nécessaires en vue d'éviter tout encombrement et tous risques d'accidents, à l'occasion du XVIII^{me} Rallye Automobile International.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le stationnement des véhicules de toute nature et l'arrêt des autobus, est interdit le 21 janvier 1939, de 12 heures à 19 heures, sur la partie du boulevard Charles III comprise entre la frontière et le Pont Wurtemberg.

ART. 2.

Le 21 janvier, de 11 heures à 21 heures, la circulation des piétons est interdite sur toute la longueur du quai Albert I^{er}, entre les corbeilles d'arbres et la balustrade en bordure de la mer.

ART. 3.

La circulation sur la partie du quai de Plaisance, comprise entre la place Sainte-Dévote et le boulevard Louis II, sera également interdite :

- a) le 21 janvier, de 12 heures à 21 heures ;
 - b) le 25 janvier, de 9 heures à 10 h. 30 ;
- à tous véhicules autres que ceux portant la plaque distinctive du XVIII^{me} Rallye Automobile International de Monte-Carlo.

ART. 4.

Les contraventions au présent Arrêté, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 14 janvier 1939.

Le Maire,
L. AURÉGLIA.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 18 janvier 1939.

Légumes

Ail.....	kilog.	3 » à 4 »
Artichauts « pays ».....	pièce	2 » à 2.50
Artichauts « exotiques ».....	—	1.50 à 2 »
Carottes.....	kilog.	1 » à 2 »

Carottes.....	paquet	0.50 à 0.60
Céleris.....	pièce	0.50 à 2.50
Chayotte.....	—	0.40 à 1 »
Choux-verts.....	—	0.50 à 4 »
Choux-fleurs.....	—	0.50 à 6 »
— « brocolis ».....	—	0.50 à 2.50
Cresson.....	paquet	0.35 à 0.40
Endives.....	kilog.	7 » à 8 »
Épinards.....	—	2 » à 4.25
Navets.....	—	1 » à 2 »
—.....	paquet	0.40 à 0.60
Oignons.....	kilog.	2.50 à 3 »
— petits.....	—	4.50 à 6 »
Pommes de terre.....	—	1 » à 1.30
» » nouvelles.....	—	2.50 à 3.50
Poireaux.....	paquet	0.50 à 6 »
Poirée ou blette.....	—	0.40 à 0.60
Radis.....	—	0.75 à 1 »
Raves.....	kilog.	1 » à 2 »
—.....	paquet	0.40 à 0.50
Salades « laitue ».....	pièce	0.35 à 1 .
— « romaine ».....	—	0.35 à 0.75
— « frisée ».....	—	0.35 à 0.75
Tomates.....	kilog.	6 » à 8 »

Fruits

Bananes.....	pièce	0.35 à 0.60
Citrons.....	—	0.30 à 0.60
Mandarines.....	douz.	3 » à 6 »
Noix.....	kilog.	7.50 à 9 »
Oranges.....	—	3.50 à 7 »
Poires.....	—	2.50 à 9 »
Pommes.....	—	2.50 à 9 »
Raisin.....	—	7 » à 8 »

Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie

Sans changement avec la semaine précédente.

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin.....	2 fr. 30 le litre
A domicile.....	2 fr. 50 »

INFORMATIONS

La Fête de S. A. S. le Prince qui est en même temps la Fête Nationale de la Principauté, suscite toujours, de la part de la population Monégasque et des Colonies étrangères, les mêmes manifestations de loyalisme et de déferent attachement à la Personne du Souverain et à la Famille Princière.

Dès dimanche, les réjouissances ont commencé par un concert donné par la Chorale l'Avenir et la Palladienne au Théâtre des Beaux-Arts. M. Joseph Borghini, chef d'orchestre de la Palladienne, M. Aïnési, maître de chapelle de l'Avenir, et M. Miguel ainsi que les exécutants rassemblés sous leur baguette, ont obtenu le plus vif et mérité succès.

Un concert de la Musique Municipale devait avoir lieu au quai Albert-I^{er}. Le mauvais temps ne l'a pas permis.

Lundi dans la matinée, la Municipalité a procédé à la distribution d'une somme de 5.000 francs mise à sa disposition par S. A. S. le Prince.

Dans l'après-midi, une séance de Guignol, donnée par M. Noël de Nice, au quai de Plaisance, a mis en joie les petits et a vivement récréé les grands.

Dans la soirée, de magnifiques illuminations dues à la collaboration de M. Fissore, Architecte, MM. Blanchy, Ingénieur, et Marquet, Directeur des Services Electriques, ont fait l'admiration de la foule qui affluait notamment sur la place du Palais, le boulevard et la place des Moulins et la place du Casino.

Un feu de joie a été allumé sur la place du Palais; puis une retraite aux flambeaux a parcouru, musique en tête, les rues de Monaco et de la Condamine.

A 9 heures, un feu d'artifice d'une grande richesse et d'une remarquable variété, a été tiré de la pointe du Rocher.

Les concerts de la Philharmonique dirigé par M. Nardi, et de la Musique Municipale, conduite par M. J. Gautier,

ont été chaleureusement applaudis par le public qui se pressait autour du Kiosque des Terrasses et de l'Établissement Thermal. Les trompettes de la Renaissance qui se sont fait entendre sur le quai, ont également obtenu le plus vif succès.

Mardi, à dix heures, S. Exc. le Ministre d'État, entouré des Conseillers de Gouvernement et des Chefs de service, a remis, dans son Cabinet, à l'Hôtel du Gouvernement, la Médaille d'Honneur de 1^{re} classe à MM. Martin Rinieri, brigadier à la Sûreté Publique; Joseph Bus, garçon de bureau à la Trésorerie Générale des Finances; Jean Romagnan, ancien employé à l'imprimerie de Monaco et Bruno Nardi, chef de la Société Philharmonique; la Médaille d'Honneur de 2^{me} classe à M. Alfred Corradi, garçon de bureau à la Direction des Services Budgétaires; à M^{me} veuve Suzanne Berthe, infirmière sage-femme à l'Hôpital, à M^{lle} Marie Iperiti, caissière à l'Hôpital et, enfin, la Médaille d'Honneur de 3^{me} classe à MM. Paul Contoz, Etienne Lusetti, Henri Marchisio et François Raggazzoni, membres de la Maîtrise de la Cathédrale.

Son Excellence a ensuite remis la Médaille du Travail de 1^{re} classe à M^{me} Cécile Grua, lingère, et à M. Auguste Guglielmi, jardinier au Palais de Monaco.

Dans une courte allocution, le Ministre d'État a complimenté les nouveaux médaillés. Les personnalités présentes ont joint leurs félicitations à celles du Chef du Gouvernement Princier.

S. Exc. le Ministre, en grand uniforme, a quitté aussitôt son Cabinet, accompagné de son entourage, pour accueillir les personnalités officielles qui se réunissaient dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement.

Un peu avant onze heures, le cortège s'est formé et, précédé de la Musique Municipale et escorté par les carabiniers, s'est rendu à la Cathédrale. M. le Chanoine Saint-Chartier, curé de la Paroisse, a reçu le Chef du Gouvernement au seuil de l'église et l'a accompagné au fauteuil qui lui avait été réservé en haut de la nef. A la droite du Ministre se trouvaient MM. Henry Settimo, Président du Conseil National; Edmond Hanne, Jacques Reymond et Albert Bernard, Conseillers de Gouvernement; Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement Honoraire, et M. Louis Aurégia, Maire de Monaco. A sa gauche avaient pris place MM. Henri Fortin, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État; le Docteur Jules Richard, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles; Gaston Julien et Maurice Canu, Conseillers d'État. Aux autres rangs se tenaient les Membres des Corps Élus, les Magistrats et les Professeurs en robe, les Chefs de service et fonctionnaires, les représentants de la Société des Bains de Mer.

Dans le transept, du côté de l'Évangile, on notait la présence de S. Exc. M. Henry Mauran, Directeur du Cabinet du Prince; M. Labande, Conservateur des Archives du Palais; Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles; le Chef d'Escadron Bernard, Commandant du Palais; le Docteur Boyer, Médecin du Prince, et des autres Membres de la Maison Princière.

Vis-à-vis avaient pris place les Membres du Corps Consulaire au premier rang desquels se tenaient S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France; MM. Gabaldoni, régent du Consulat d'Italie; le Consul de Grande-Bretagne, le Consul des États-Unis et le Consul Général de Roumanie. Sur le même rang on remarquait les Directeurs du Bureau Hydrographique International.

M^{me} Émile Roblot et les Dames de la Maison Princière occupaient les sièges qui leur avaient été réservés à gauche du transept.

L'office a été célébré par S. Exc. Mgr Rivière, Evêque. Tous les Membres du clergé occupaient leurs stalles dans le chœur. Au cours de la cérémonie, la Maîtrise et le chœur des Orphelines, sous la direction de M. le Chanoine Aurat, ainsi que M. Bourdon aux grandes orgues, se sont fait entendre. A l'élévation, les Carabiniers ont présenté les armes et les clairons ont sonné « aux Champs ».

Sur la place du Palais entourée d'un cordon de curieux, la revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers a eu lieu avec le cérémonial accoutumé, après que les Autorités ont eu signé les registres déposés à cet effet à la Conciergerie du Palais.

Au commandement du Commandant Roger Minvielle, les deux compagnies alignées face au Palais Princier, rendent les honneurs à l'étendard. Ensuite, S. Exc. Émile Roblot, accompagné du Colonel Bernis, Commandant Supérieur de la Force Publique, du Chef d'Escadron Abel Bernard, Commandant du Palais Princier, du Commandant Allègre, Commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers, s'est avancé sur le front des compagnies et a passé la revue.

Après avoir fait ouvrir le ban, le Colonel Bernis a remis, au nom du Prince Souverain, la Médaille d'Honneur de

1^{re} classe à MM. Claude Baron, adjudant à la compagnie des Carabiniers; Michel Cottalorda, sergent-major à la compagnie des Sapeurs-Pompiers; Jean Bus, sergent à la même compagnie; la Médaille d'Honneur de 2^{me} classe à MM. Théophile Bus et Simon-Étienne Richaud, caporaux à la compagnie des Sapeurs-Pompiers et à M. Jean Coppa, carabinier.

Après cette remise de décorations, le Ministre d'État et les Officiers qui l'accompagnaient reprenaient place devant l'entrée d'honneur du Palais Princier et assistaient au défilé des deux compagnies.

Les honneurs ont été ensuite rendus à l'Étendard Princier que son escorte reconduit à la caserne des Carabiniers.

La dislocation s'est faite place de la Visitation, après que S. Exc. le Ministre d'État eut remercié les musiciens et félicité leur Chef.

Un lunch servi à l'Hôtel de Paris a réuni, à 13 heures, autour du Ministre d'État, les personnalités qui avaient assisté aux cérémonies de la matinée.

M. Émile Roblot qui présidait la table d'honneur, avait à sa droite le Docteur Henry Settimo, Président du Conseil National; S. Exc. Mgr Rivière, M. Henri Fortin, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État; M. Gabaldoni, régent du Consulat d'Italie; M. Edmond Hanne, M. Louis Aurégia, M. Albert Mansour Effendi, Consul d'Égypte; M. Arthur Crovetto, Vice-Président du Conseil National; l'Amiral Nares, Président du Comité de Direction du B. H. I.; M. Victor Raybaudi, Président de la Chambre Consultative; M. Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles; M. Gaston Julien, Conseiller d'État, et M. Alfred Delpierre, Président-Délégué de la S.B.M.

A la gauche du Ministre d'État avaient pris place: S. Exc. le Baron Pieyre, S. Exc. Henry Mauran, le Docteur Jules Richard, le Major Dodds, Consul Général de Grande-Bretagne; M. Albert Bernard, M. Chapin Squire, Consul des États-Unis; M. Yves Loncle de Forville, Procureur Général; Mgr Chavy, Vicaire Général; M. de Vanssay de Blavous, Membre du Comité de Direction du B.H.I.; le Colonel Bernis, M. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement Honoraire, et M. Édouard Lejeune, Vice-Président de la Cour d'Appel.

Au champagne, S. Exc. le Ministre d'État a prononcé le discours suivant:

Excellences,
Monsieur le Ministre,
Messieurs les Consuls,
Messieurs,

Le Pays qui reste fidèle à ses traditions prouve qu'il dispose d'une force morale plus puissante que les armes les plus redoutables. La folie dévastatrice peut anéantir les productions de l'homme; si elle ne détruit pas l'homme lui-même, la civilisation demeure et, le danger passé, le génie du peuple trouve, dans ses qualités propres, tous les moyens de résurrection.

Le Pays qui, au contraire, s'abandonne aux fantaisies d'un modernisme sans cesse à l'affût de notions séduisantes et irréfléchies est irrémédiablement voué à la disparition. Il perd la sécurité qu'il trouvait dans son statut pour se livrer aux incertitudes génératrices du désordre et de la ruine.

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler ces vérités confirmées par tous les faits de l'histoire; mais il n'est jamais inutile de fortifier ses convictions surtout à une époque troublée où les peuples semblent chercher la voie de leurs destins. Les exemples d'un passé très proche nous fournissent de singuliers enseignements auxquels nous avons le devoir de réfléchir: il ne semble pas, en effet, que les changements opérés soit dans l'économie traditionnelle des pays, soit dans leur civilisation ancestrale, aient eu pour conséquences la prospérité générale et le bonheur de l'individu.

Le seul fait, Messieurs, que vous soyez venus si nombreux, au milieu d'une foule imposante, assister aux cérémonies du jour de la Fête Nationale, prouve à qui veut observer que vous êtes restés attachés aux traditions de ce Pays et que vous ne montrez aucune disposition à méconnaître les vérités que l'histoire et la vie mettent en évidence. Groupés et étroitement unis autour du Prince, dont la noble figure incarne le dévouement aux causes sublimes, vous assurez l'indépendance de votre Pays et la stabilité de son existence.

Tout en restant fidèles aux leçons d'un passé qui vous est cher, vous ne connaissez nulle entrave à vos aspirations au progrès économique et social: le Gouvernement vous y aide, au contraire, de toutes ses forces. Il vous a donné la preuve qu'il ne cesse de favoriser une étroite collaboration entre les divers organismes représentatifs de l'activité et lui-même. Il a tenu à affirmer constamment la nécessité de cette collaboration, dont les résultats ne se sont pas fait attendre. Chacun travaille dans l'ordre et dans la discipline et chacun se plaît à apporter sa pierre à l'édifice: de nouveaux établissements sont venus enrichir le patrimoine commun; les améliorations se succèdent dans l'organisation des Services publics; les conditions d'existence deviennent de jour en jour moins angoissantes pour ceux que le chômage n'avait pas épargnés et qui trouvent plus aisément des possibilités d'emploi.

Est-ce à dire que notre tâche est achevée et que nous pouvons nous reposer dans une molle tranquillité? Il n'en est pas question. Notre vigilance est sollicitée par la constante préoccupation de servir plus complètement le peuple qui fait confiance au régime; notre bonté doit être en éveil afin que la misère ne vienne pas s'installer dans le foyer. Notre activité doit se déployer avec une constante prudence.

Je vous convie, Messieurs, à vous associer chaque jour plus pleinement à l'œuvre commune; je vous demande de rendre chaque jour plus étroite la collaboration entre les nationaux de ce Pays et les diverses Colonies, car nul ne doit perdre de vue que les intérêts des uns sont étroitement liés à ceux des autres.

Je lance cet appel avec d'autant plus de confiance que je vois groupés, dans un esprit de mutuelle estime et dans une volonté d'union et de concorde, Monsieur le Ministre de France et Messieurs

les Consuls, d'une part, Messieurs les Membres des Assemblées et les Chefs des Administrations publiques, d'autre part, c'est-à-dire toutes les personnalités assumant la responsabilité des Affaires Publiques.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Consuls, je vous remercie d'avoir fait au Gouvernement l'honneur de répondre à son invitation; je vous suis gré de lui avoir permis d'affirmer devant vous sa volonté de resserrer chaque jour plus étroitement les relations de la Principauté avec les Nations que vous représentez si dignement; notre action nous permettra de faire apercevoir que cette terre, modeste dans son étendue, peut être un foyer où les bonnes volontés se rencontreront toujours utilement pour favoriser la Paix entre les hommes et entre les Peuples.

Tel est le vœu de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain qui, après avoir mis Son épée au service du droit et de la justice, désire mettre Son esprit de conciliation au service de la civilisation.

Formons, Messieurs, des vœux ardents pour le bonheur de Son Altesse Sérénissime, pour celui de la Famille Souveraine qui nous est chère à tous, et, en adressant à Leurs Altesses Sérénissimes l'expression de notre pensée profondément respectueuse et affectueuse, levons notre verre en Leur Honneur.

Ce discours, écouté avec une profonde attention, a été longuement applaudi.

Son Excellence a ensuite donné lecture de la liste des décorations accordées par S. A. S. le Prince à l'occasion de Sa Fête. Les noms des nouveaux promus ou décorés ont été salués de chaleureux bravos auxquels le Ministre a joint ses félicitations.

Puis le Chef du Gouvernement a donné lecture de l'adresse à S. A. S. le Prince, que nous reproduisons plus haut. L'assistance s'est associée, par ses applaudissements, aux sentiments exprimés dans ce télégramme.

Dans l'après-midi, de très remarquables attractions acrobatiques ont été offertes au public, sur la place du Palais, et une séance de Guignol a été donnée pour les enfants, dans la salle de la gare maritime. Au Kiosque des Terrasses, la Musique Municipale, la Palladienne et la Chorale l'Avenir, ont exécuté un très beau programme de concert qu'a couronné l'*Hymne Monégasque*, écouté debout et vigoureusement applaudi.

Comme la veille, de somptueuses illuminations ont décoré dans la soirée les places et les principales rues. Une retraite aux flambeaux s'est déroulée à Monte-Carlo et à la Condamine. Des séances gratuites ont été données aux cinémas Prince et Royal.

Dans la salle de l'Opéra de Monte-Carlo a eu lieu une soirée de gala dont l'organisation avait été confiée à M. Raoul Gunsbourg, Directeur de l'Opéra. Cette soirée comportait un spectacle coupé, composé d'un acte de *Roméo et Juliette*, un acte de la *Traviata* et de danses espagnoles. M^{lle} Branèze et MM. Rouquetti et Espirac, ainsi que M^{mes} Cambriels et Bilhon dans *Roméo et Juliette*; M^{lles} Lyana Grani et Camming, MM. Rouquetti et Torrès dans la *Traviata*, et La Granero, dans les danses espagnoles, ont obtenu le plus vif et plus mérité succès. L'orchestre conduit par M. Marc-César Scotto, a exécuté l'*Hymne Monégasque* à l'entrée du Ministre d'État.

Son Excellence avait dans sa loge: S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet Princier; S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France; le Régent du Consulat d'Italie et M^{me} Gabaldoni; le Consul de Grande-Bretagne et M^{me} Allanson; le Consul des États-Unis et M^{me} Squire; M. Albert Mansour Effendi, Consul d'Égypte; le Maire de Monaco et M^{me} Louis Aurégia.

Les Adjoints au Maire et leurs invités occupaient la loge de la Municipalité.

Le Commandant Delpierre, Président-Délégué de la Société des Bains de Mer, était entouré, dans la loge du Conseil d'Administration, d'un certain nombre de personnalités mondaines.

Une assistance des plus élégantes emplissait la salle et a fait un chaleureux accueil au spectacle qui lui était offert.

LA VIE LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES.

M. Gabriel Faure a déjà pris la parole à deux reprises à la Salle de Conférences et l'on se rappelle l'intérêt qu'avaient suscité ses causeries. Celle qu'il a faite lundi dernier a été peut-être d'un intérêt plus grand encore. Il nous a apporté de l'inédit sur un homme qui fut un grand poète, qui a exercé et qui continue à exercer une influence considérable sur l'évolution de la poésie, qui a des disciples enthousiastes, des commentateurs délirants et qui constitue une énigme de la littérature. En bref, M. Faure nous a révélé soixante-dix lettres inédites de Stéphane Mallarmé.

La plupart de ces lettres ont été écrites par le poète à son ami le Docteur Cazalis, auteur lui-même, sous le nom de Jean Lahor, de beaux vers

d'inspiration bouddhiste. Elles datent de l'époque où Mallarmé enseignait l'anglais au collège de Tournon. Le pauvre homme, d'apparence fine et chétive, perdu dans son rêve ou dans les recherches de son alchimie verbale, fut un professeur copieusement « chahuté ». L'enseignement resta pourtant son gagne-pain, en province puis à Paris. Il l'exerça avec conscience quoiqu'il souffrit d'interrompre pour ce labeur ingrat la « sanglotante idée ». Ses lettres nous le montrent obsédé par le souci de perfection, s'efforçant à une musique verbale et tendant à la poésie pure, c'est-à-dire dégagée de l'anecdote ou de l'intérêt sentimental, poésie purement cérébrale ne puisant ses charmes que dans le pouvoir abusif des images et dans la musique évocatoire des syllabes.

Une telle volonté de perfection et de dépouillement en lui assignant un but sans doute inaccessible aux forces humaines, ne pouvait que développer et enraciner en lui le sentiment d'impuissance dont il avait souffert dès ses premiers essais. Il s'en plaint à son ami. Il lui raconte les peines que lui coûtent son poème de *l'Après-midi d'un Faune*, dans lequel il voyait un monologue qu'il destinait au Théâtre Français, ou son *Hérodiade*, tragédie dont il a poursuivi la réalisation toute sa vie et dont il n'a jamais écrit que les vers, admirables d'ailleurs, de la scène que tout le monde connaît.

Le cas de ce poète qui n'a vécu que pour la poésie et dont toute l'œuvre lyrique ne comporte pas plus de 1.300 vers, est un des plus singuliers et des plus dramatiques que présente l'histoire littéraire. Les lettres dépouillées devant nous par M. Gabriel Faure contribuent à l'éclairer. Elles nous révèlent la tragédie intime du « poète impuissant qui maudit son génie », et qui, devant « le vide papier que la blancheur défend », se sent « plus las sept fois du pacte dur — De creuser par veillée une fosse nouvelle — Dans le terrain avare et froid de sa cervelle, — Fossoyeur sans pitié pour la stérilité. »

Victime d'une trop haute conception de son art, Mallarmé, de son propre aveu, n'a pas écrit l'œuvre qu'il avait rêvée. Et pourtant ce qu'il a laissé — « comme pour essayer le bec de sa plume » — a renouvelé la poésie et demeure pour l'admiration de l'avenir.

M. Gabriel Faure a été longuement applaudi et félicité.

M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

Samson qui a été joué la semaine dernière au Théâtre de Monte-Carlo, est une des pièces où s'affirme le mieux le puissant tempérament dramatique de M. Henry Bernstein. Le personnage du grand homme d'affaires, qui a hanté les écrivains de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, se présente dans *Samson* avec un vigoureux relief. Mais, à côté de cette figure fortement modelée, M. Bernstein trace un délicat et pénétrant portrait de femme.

Samson, ainsi surnommé parce que ses ordres de bourse ébranlent les colonnes du Temple, fait dans une réunion mondaine la connaissance d'une jeune fille d'excellente noblesse, mais sans fortune. Il s'en éprend. Pressée par ses parents qui voient dans ce mariage la réalisation de leurs rêves de bien-être et de luxe, elle consent à une union à laquelle aucune sympathie ne la prépare. Le drame ne tarde pas à survenir. M. Henry Bernstein le dénoue avec sa vigueur coutumière.

Cette œuvre violente et brutale, mais d'une grande puissance d'émotion, a été remarquablement interprétée par M. Harry Baur dans le rôle de Samson qui fut créé par Lucien Guitry et où il s'est montré digne de son illustre prédécesseur. M^{me} Solange Moret a été fort applaudie dans le principal rôle féminin: M^{mes} Marcelle Servièrès et Marcelle Proc, MM. André Carnège, Roger Tilles, Dalban et Léon Nurbel ont fait valoir leurs qualités dans les autres rôles.

C'est au Théâtre de Monte-Carlo que *Jazz* a été créé. L'auteur, M. Pagnol, était, à cette époque, un tout jeune homme, maître répétiteur de lycée, et l'on peut dire que c'est de notre scène que sa gloire a pris son vol.

Celui qui tenait alors la critique théâtrale de ce journal, M. André Corneau, ne s'y était pas trompé: « De cette « pièce infiniment remarquable, au vol large, étoffée à « souhait, écrivait-il, se dégage une indéniable impression « de force. Il serait surprenant que M. Marcel Pagnol ne « se fit pas rapidement un nom au Théâtre. Il deviendrait

« un des maîtres de la scène que nous n'en serions pas « autrement étonné. »

C'était être prophète.

Il était curieux de revoir la pièce de début de l'écrivain à qui l'on doit *Topaze*, *Marius* et *Fanny*.

Cette œuvre, si elle porte trace des influences symbolistes qui régnaient alors, s'est néanmoins présentée jeune encore, pleine de vérité humaine et de poésie et n'a pas obtenu un moindre succès qu'il y a douze ans. Faut-il en rappeler le sujet?

Un professeur de faculté, Jean Blaise, croit avoir retrouvé un texte perdu de Platon. Cette découverte lui attire la gloire, les honneurs et lui permet toutes les ambitions. Mais le doyen de la Faculté, vieillard envieux et perfide, cherche à discréditer son collègue dont la réputation l'offusque. L'événement sert sa jalousie. Un savant anglais a pu démontrer que le texte retrouvé n'est pas de Platon. Le malheureux Blaise est effondré. L'œuvre à laquelle il s'était consacré, il avait tout sacrifié, est vaine. Il monte une dernière fois en chaire et devant ses élèves atterrés, piétine ce qu'il a adoré, bafoue le travail intellectuel et exalte la joie de vivre.

C'est ici que la pièce qui s'était tenue jusqu'alors sur le plan de la réalité, change de registre et s'enveloppe de poésie symboliste. Un jeune homme apparaît, hâve et misérablement vêtu, qui n'est autre que la jeunesse de Jean Blaise. Il reproche au vieillard de l'avoir sacrifié à une illusion, l'exorte à connaître le bonheur de vivre et le pousse vers son élève préférée, M^{lle} Boissier. Celle-ci consent par pitié, mais bientôt s'arrache au vieillard, à l'appel d'un jeune étudiant de son âge. La jeunesse l'emporte. Il est trop tard pour Blaise. Son double essaie alors de l'entraîner vers les plaisirs faciles que rythme le jazz. Le vieux professeur, écoeuré, tire sur le fantôme de sa jeunesse. Mais celui-ci ne fait qu'en rire et, saisissant le revolver des mains du désespéré, l'abat d'un coup sûr.

M. Harry Baur a repris le rôle qu'il avait créé en 1926. Il y a montré la même autorité, la même sobriété de moyens et la même humanité douloureuse.

M. José Squinquel a tenu excellentement le personnage du mystérieux jeune homme.

MM. Roger Tilles, André Carnège, M^{mes} Solange Morat, Radifé et, avec eux, MM. Dalban, Léon Nurbel, M^{mes} Pernette et Marcelle Servièrès ont partagé avec leurs camarades les bravos unanimes de l'assistance.

M. C. T.

AVIS

Par jugement du 15 décembre 1938, le Tribunal de Première Instance de Monaco a nommé M. Joseph OLIVIE, liquidateur de la société en nom collectif constituée le 1^{er} juin 1937, par un acte enregistré à Monaco, entre MM. François CALLERI et Marcel BRIVIO, ayant pour objet l'exploitation d'un comptoir de machines à coudre et voitures d'enfants, dont le siège social est à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Michel.

En conséquence les créanciers de la dite société, sont invités à se faire connaître et à adresser à M. J. Olivie, expert-comptable, 2, rue Caroline à Monaco, leurs titres de créance, dans un délai de quinze jours.

Le Liquidateur.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte - Monte-Carlo

PREMIER AVIS

Suivant acte sous seing privé, enregistré, M^{lle} Marie-Louise DELLUC a vendu à M^{me} Emma FANCIULLI, née RAMBAUD, le fonds de commerce de modes, qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 24, boulevard Princesse-Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, à l'Agence Lorenzi.

Monaco, le 19 janvier 1939.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire,
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

CESSION DE DROITS SUCCESSIFS DANS FONDS DE COMMERCE (Première Insertion)

Suivant acte reçu, le 10 janvier 1939, par M^e Eymin, notaire soussigné, enregistré, M. Jean PLATINI, menuisier, domicilié et demeurant n° 3, rue des Açores, à Monaco-Condamine; M^{me} Thérèse PLATINI, commerçante, épouse de M. Joseph GASPARETTI, employé au Gouvernement, domiciliés et demeurant ensemble n° 17, rue Basse, à Monaco-Ville; M. Robert PLATINI, boulanger, domicilié et demeurant n° 15, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville; M^{me} Rosine-Joséphine PLATINI, commerçante, épouse de M. Marius-Joseph GASPARETTI, employé à la S. B. M., domiciliés et demeurant ensemble n° 14, rue Basse, à Monaco-Ville; et M. Joseph-Pierre dit Pierrot PLATINI, boulanger, domicilié et demeurant n° 15, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville, ont cédé et vendu à M^{me} Marie BESSONE, leur mère, commerçante, domiciliée et demeurant n° 15, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville, veuve de M. Jean PLATINI, tous leurs droits dans le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, exploité n° 8, rue Basse, à Monaco-Ville, dans un local au rez-de-chaussée d'un immeuble n° 8, rue Basse, à Monaco-Ville, et dans deux locaux, l'un, à usage d'entrepôt, au rez-de-chaussée d'un immeuble n° 10, même rue, et l'autre, à usage de four à cuire, au rez-de-chaussée d'un immeuble portant le n° 4 de la même rue; les dits locaux appartenant aux consorts Canis.

Les créanciers des consorts PLATINI, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 19 janvier 1939.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monte-Carlo du 27 décembre 1938, enregistré, M^{me} Emma GATTI, épouse Gorlero, a acquis de M. Giocondo GIANANGELI, le fonds de commerce de vente et confection de chaussures en tous genres, ainsi que l'atelier de cordonnerie exploité à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse-Charlotte.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les délais légaux.

Monaco, le 19 janvier 1939.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FRANCO-MONÉGASQUE

DISSOLUTION

1^o. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue à Monaco, le 7 janvier 1939, les actionnaires de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FRANCO-MONÉGASQUE, spécialement convoqués et réunis à cet effet ont :

Prononcé la dissolution anticipée de la dite Société à compter du 31 décembre 1938; décidé sa liquida-

tion et nommé comme liquidateurs, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet : MM. E.-E. GARRUS et M. PALMARO.

II°. — Un original du procès-verbal et de la feuille de présence de l'Assemblée Générale ci-dessus a été déposé au rang des minutes de M° Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, par acte du 7 janvier 1939.

III°. — Une expédition du dit acte de dépôt a été déposée pour approbation, le 13 janvier 1939, au Secrétariat Général du Ministère d'Etat de la Principauté, qui par lettre en date du 13 janvier 1939 a délivré récépissé et a donné acte de la résolution prise, prononçant la dissolution et la liquidation de la dite Société.

IV°. — Une expédition de l'acte ci-dessus a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté.

Le dit dépôt ainsi que la présente publicité faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71, du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 19 janvier 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO (Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 1^{er} février 1939**, au Bureau Central, 15, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois de **Mars, Avril, Mai et Juin 1938**, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

7 frs + 5 frs = 10 frs ?

vous ne le croyez pas en voici la preuve :

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maitresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de

Trois mois remboursable par des Primes de Prix.

En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

Trois mois à

JARDINS & BASSE-COURS

le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de

Trois mois à

MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS

souscrit isolément est de 7 francs.

Or, découpez de suite LE "BON-PRIME"
et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois prochains mois :

1° Six numéros de « Jardins et Basses-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;

2° Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant

au cours des Trois prochains mois ;
3° Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

**Profitez de suite
de cette Offre Intéressante**

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6°.

"MINERVA"

(13^e ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin
que toute femme intelligente
doit lire



est le journal le plus complet
que vous puissiez désirer. Sa
présentation séduit. Sa lec-
ture retient, car il publie les
articles et les nouvelles des
auteurs préférés des femmes ;
les romans les plus émou-
vants, signés Delly, Marcelle
Vioux, etc...

Vous y trouverez chaque se-
maine de grandes enquêtes,
les interviews des artistes que
vous aimez, la vie romancée
de toutes les vedettes de
l'écran, et les derniers échos
de la Mode, de la Littérature,
du Théâtre, du Cinéma.

"MINERVA"

1, Rue des Italiens, Paris-9°
Spécimen gratuit sur demande

10 frs + 15 frs = 15 frs ?

**Comment ? Lisez l'Offre
que vous fait ci-dessous**

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue pratique avant tout
par le Texte et par l'Image

des Travaux, Produits, Plaisirs de la Campagne.

Pour vous permettre de la mieux apprécier, souscrivez
pour 15 francs seulement un abonnement d'essai de
Trois mois à l'Edition Mensuelle de

Vie à la Campagne

Vous recevrez les trois premiers numéros à paraître de
cette Revue, valeur 15 francs. Grâce à ses conseils, vous
tirerez aussi de votre séjour à la Campagne par les
Sports, les Jeux et les Distractions : Joies saines et
repos de l'esprit.

SANS AUTRE DÉPENSE

vous recevrez, en outre, 2 numéros, valeur 10 francs,
d'une Revue-sœur universellement connue : Les Lectu-
res pour Tous, pouvant être mis entre toutes les mains,
chacun contenant un roman complet. Vous pouvez
bénéficier de cette offre temporaire en vous abonnant
pour un an, moyennant 50 francs. Vous recevrez, en
outre, 10 numéros des « Lectures pour Tous ».

**Profitez de suite
de cette Offre Intéressante**

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6°

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

--- Téléphone 023.33 ---

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B° DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M° Saumori, huissier à Monaco, en date du 7 février 1938. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 53.526 et 53.527.

Exploit de M° Saumori, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1938. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M° Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juillet 1938. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 11.643, 14.933, 17.638, 22.851, 44.702, 45.306, 49.646, 52.782, 61.339, 63.929.

Exploit de M° Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M° Saumori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 21 février 1938. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3.467, 26.297, 52.592, 315.963. — Quatre Obligations 4% de la même Société, portant les numéros 75.106, 85.197, 137.994, 151.796. — Une Action de la même Société, portant le numéro 56.802. — Un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 16.715.

Du 11 mai 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58.783.

Du 1^{er} juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1939